



AMÉNAGEO

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

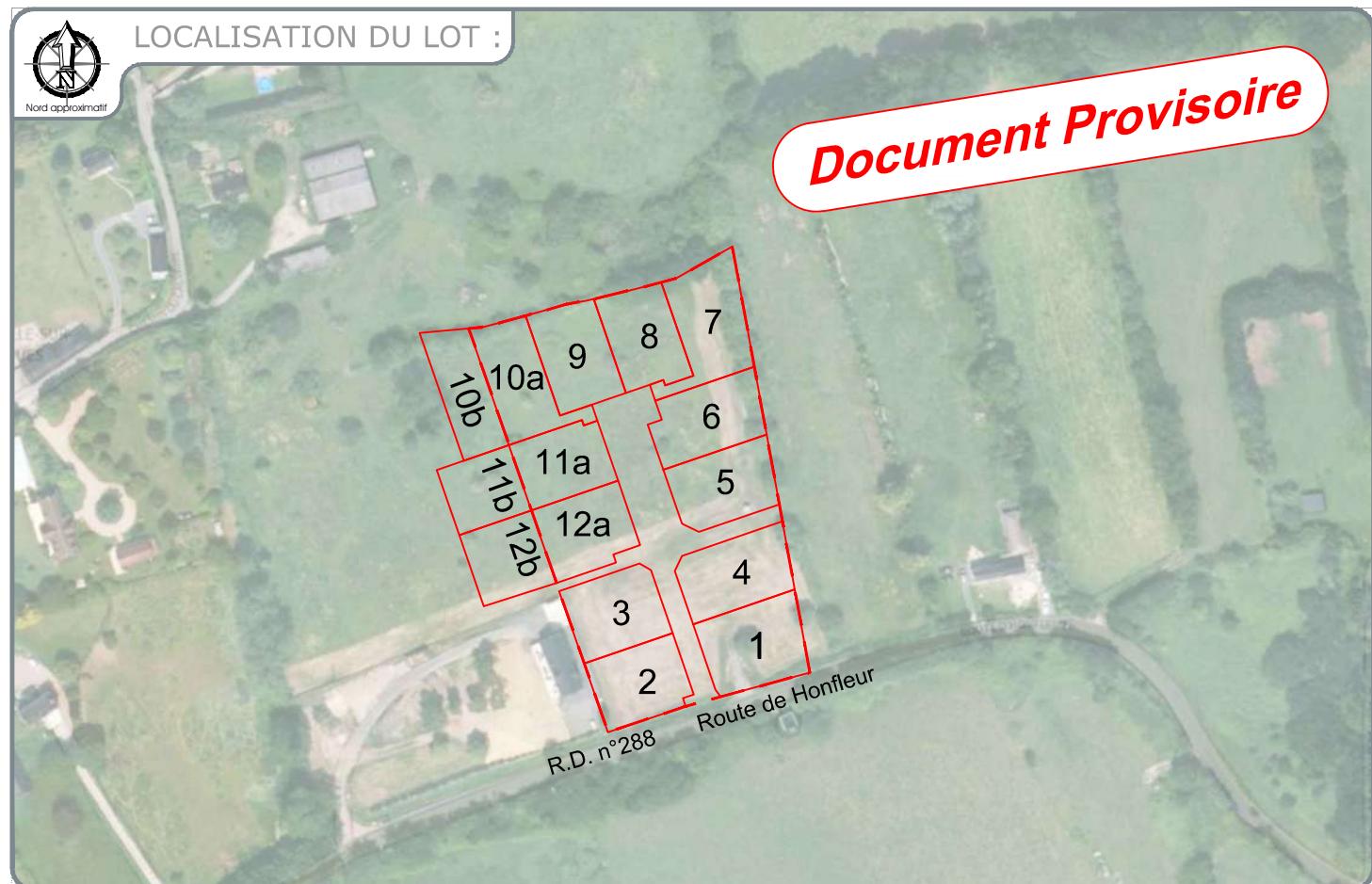
Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

Lotissement "Domaine Le Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 à instruire

LOT n° 3	Superficie totale : 876 m² env.
Cadastre : A n°1012	Surface de plancher : 350 m ²

PLAN DE VENTE



A.1012 : 8a 76ca



02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr



AFN Bureau secondaire



Dossier n° : 2985-2

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : $s = 876 \text{ m}^2$

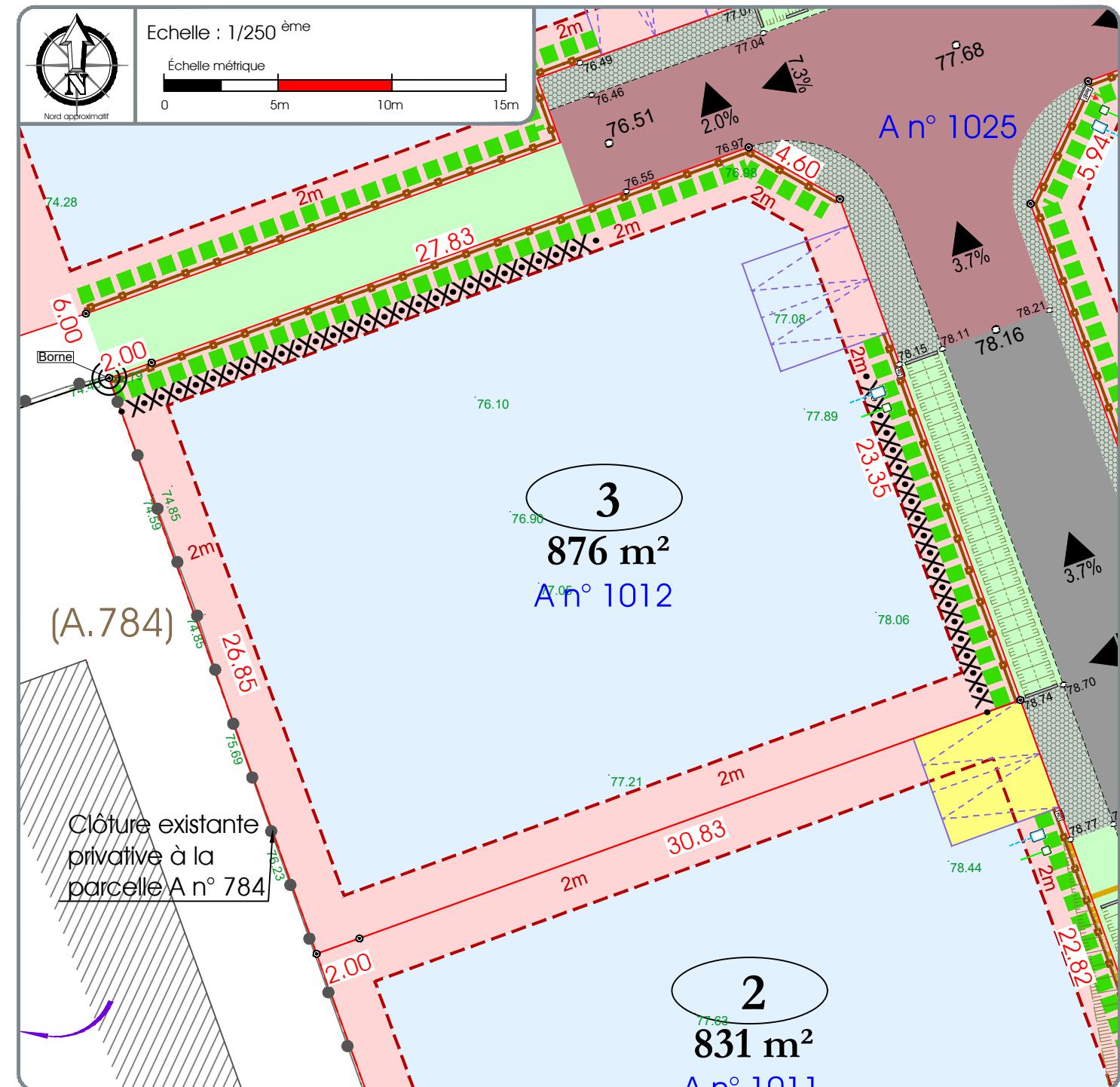
NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 31 octobre 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à
Pont-l'Évêque,

Document Provisoire



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Zone non aedificandi et cote de recul (en mètre)
- Zone d'implantation de la construction principale sous respect du PLUi et du PA10
- Servitude de passage de réseaux enterrés
- Emplacement indicatif de l'accès et des places de stationnement non closes
- Emplacement obligatoire de l'accès et des places de stationnement non closes
- Obligation de plantation de haies (A charge lotisseur)
- Accès véhicule interdit
- Clôture obligatoire - double lisse bois (A charge lotisseur)
- Cote parcellaire
- 10.05
- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Les cotations sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Repère parcellaire (borne, piquet, spit, marque peinture)

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

- Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
- Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.
- Voirie de desserte en enrobé
- Carrefour en enrobé rouge
- Béton désactivé
- Stationnement et accotement circulable (revêtement drainant)
- Espaces verts engazonnés et/ou plantés
- Noue paysagère de circulation des eaux pluviales
- Mur de soutènement en bois
- Arbre à planter

LEGENDE BRANCHEMENTS

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.
- Coffrets électriques
 - Citerneau eau potable
 - Regard télécom

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotations project sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique réalisé en Juin 2022